

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°A-1.1

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Approbation d'une convention de coopération entre la ville de Paris, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, et les villes du territoire pour la période 2021-2026.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le budget communal,

Considérant que les territoires de Paris, première ville d'Ile-de-France, et Saint-Denis, troisième ville d'Ile-de-France, représentent deux pôles urbains majeurs au niveau métropolitain,

Considérant que les territoires de Paris, Saint-Denis et Plaine Commune partagent un ensemble d'intérêts communs pour l'avenir dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement, du développement économique, de la culture, de la jeunesse, du sport, de la sécurité, de la santé et des solidarités,

Considérant que les territoires de Paris, de Saint-Denis, de Plaine Commune partagent des secteurs géographiques communs, sur lesquels l'intervention de la puissance publique doit nécessairement dépasser les frontières administratives,

Considérant que Saint-Denis et Paris dessinent pas à pas un visage neuf pour le nord grand parisien, et souhaitent construire ensemble une vision partagée d'une métropole polycentrique,

Considérant que cette communauté d'intérêts ont conduit la Ville de Paris, Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis à conclure une convention de coopération, pour une durée de cinq ans,

Vu la convention ci-après annexée,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve la convention ci-annexée intitulée « Convention de coopération stratégique Paris – Plaine Commune : Relever ensemble les défis climatiques, sanitaires et économiques du Nord Grand Parisien 2021 - 2026»,

ARTICLE 2: autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte qui en serait le préalable ou la conséquence.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 6 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313981-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°A-1.2

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Approbation d'une convention de coopération entre La Ville de Paris, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis, pour la transformation de la Porte de la Chapelle en une nouvelle centralité métropolitaine pour la période 2021-2026.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le budget communal,

Considérant que les territoires de Paris, première ville d'Ile-de-France, et Saint-Denis, troisième ville d'Ile-de-France, représentent deux pôles urbains majeurs au niveau métropolitain,

Considérant que les territoires de Paris, Saint-Denis et Plaine Commune partagent un ensemble d'intérêts communs pour l'avenir dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement, du développement économique, de la culture, de la jeunesse, du sport, de la sécurité, de la santé et des solidarités,

Considérant que les territoires de Paris, de Saint-Denis, de Plaine Commune partagent des secteurs géographiques communs, sur lesquels l'intervention de la puissance publique doit nécessairement dépasser les frontières administratives,

Considérant que Saint-Denis et Paris dessinent pas à pas un visage neuf pour le nord grand parisien, et souhaitent construire ensemble une vision partagée d'une métropole polycentrique,

Considérant que cette communauté d'intérêts ont conduit la Ville de Paris, Plaine Commune Et La Ville de Saint-Denis à conclure une convention de coopération, pour une durée de cinq ans,

Vu la convention ci-après annexée,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve la convention ci-annexée intitulée « Convention de coopération de projet : secteur de la Porte de la Chapelle »,

ARTICLE 2: autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte qui en serait le préalable ou la conséquence.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,
A voté à l'unanimité :
Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313860-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°A-1.3

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Approbation d'une convention de coopération entre La Ville de Paris et la Ville de Saint-Denis, pour la période 2021-2026.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le budget communal,

Considérant que les territoires de Paris, première ville d'Ile-de-France, et Saint-Denis, troisième ville d'Ile-de-France, représentent deux pôles urbains majeurs au niveau métropolitain,

Considérant que les territoires de Paris et Saint-Denis partagent un ensemble d'intérêts communs pour l'avenir dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement, du développement économique, de la culture, de la jeunesse, du sport, de la sécurité, de la santé et des solidarités,

Considérant que les territoires de Paris et de Saint-Denis, partagent des secteurs géographiques communs, sur lesquels l'intervention de la puissance publique doit nécessairement dépasser les frontières administratives,

Considérant que Saint-Denis et Paris dessinent pas à pas un visage neuf pour le nord grand parisien, et souhaitent construire ensemble une vision partagée d'une métropole polycentrique,

Considérant que cette communauté d'intérêts ont conduit la Ville de Paris et la Ville de Saint-Denis à conclure une convention de coopération, pour une durée de cinq ans,

Vu la convention ci-après annexée,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve la convention ci-annexée intitulée: « Paris – Saint-Denis : incarner et faire vivre une nouvelle centralité métropolitaine : Convention de Coopération 2021-2026 »

ARTICLE 2: autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte qui en serait le préalable ou la conséquence.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313982-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°A-2

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Jaklin PAVILLA, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS 7 *M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Alice RONGIER, M. Hervé BORIE, Mme Judith AMOO, M. Kader CHIBANE, Mme Zaïa BOUGHILAS.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Candidature de la Ville au Label ' Cités éducatives '

LE CONSEIL,

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'instruction du 13 février 2019 du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la ville et du logement portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives »,

Considérant le souhait de la commune de candidater au programme des Cités éducatives,

Considérant que le périmètre de labellisation de la Cité éducative de Saint-Denis, est délimité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville : Franc-Moisin – Cosmonautes - Cristino Garcia – Landy - Floréal – Saussaie – Courtille

Considérant la volonté de mettre en œuvre le programme prévisionnel « Cité éducative » au bénéfice des habitants de ces quartiers ;

Délibère :

Article 1^{er}: Approuve la candidature de la ville de Saint-Denis au label "Cités Educatives" pour le périmètre délimité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville: Franc-Moisin – Cosmonautes - Cristino Garcia – Landy - Floréal – Saussaie – Courtille

Article 2: Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ladite candidature, et à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 40

Abstentions : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313869-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°A-3

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 23 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 23 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS 10 *Mme Katy BONTINCK, M. Adrien DELACROIX, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, M. Lionel LADA, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Kader CHIBANE, Mme Zaia BOUGHILAS.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 22 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Plan de développement de l'apprentissage

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L 6211-1 et suivants,

Vu la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le Décret n° 2017-199 du 16 février 2017, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis donné par le Comité technique lors de sa séance du 15 avril 2021,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les apprenti.e.s qui accèdent à une formation pratique et qualifiante, tout en bénéficiant d'un statut de salarié.e, pour les services d'accueil, qui valorisent les compétences des maîtres d'apprentissage et favorisent le rajeunissement et la dynamisation des équipes ;

Considérant que, dans le cadre d'un plan emploi « Une chance pour chacun.e », la ville de Saint Denis souhaite renforcer son rôle d'employeur responsable et inclusif, en mobilisant l'ensemble de ses services pour accueillir des apprenti.e.s ;

Considérant que la ville de Saint Denis souhaite atteindre 50 postes dès 2022 avec un premier objectif d'une trentaine recrutements à la rentrée 2021 ;

Considérant qu'après avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

DELIBERE :

Article 1 : décide de recourir à de nouveaux contrats d'apprentissage.

Article 2 : décide d'autoriser le Maire à conclure, pour la rentrée scolaire 2021, 33 contrats d'apprentissage conformément au tableau présenté en annexe 1.

Article 3 : rappelle que les apprenti.e.s bénéficient d'une réglementation spécifique et des dispositifs communs à tous les agents de la collectivité :

- Les apprenti.e.s travailleront sur un cycle hebdomadaire de 35 heures et seront rémunéré.e.s en pourcentage du SMIC en application de la réglementation.
- Les apprenti.e.s bénéficieront des mêmes droits à congés payés et du même régime d'autorisation spéciale d'absence que le régime général des agent.e.s de la collectivité.
- Par mesure d'équité également, les apprenti.e.s bénéficieront de la participation de 50% aux frais de transport, de l'accès la restauration administrative dans les mêmes conditions que les agents de la collectivité.

Article 4 : les fonctions de maître d'apprentissage seront valorisées au titre du Complément Indemnitaire Annuel (versé en novembre de chaque année) valorisant la manière de servir à hauteur d'une prime correspondant à 20 points de NBI par mois.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'enveloppe de masse salariale de chaque direction s'agissant de la rémunération des apprenti.e.s et dans l'enveloppe de formation de la DRH s'agissant de la participation aux coûts de formation.

Article 6 : autorise le Maire ou son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dispositif notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Article 7 : autorise le Maire à solliciter auprès des partenaires, notamment l'Etat et le FIPHFP, les aides financières susceptibles d'être accordées dans le cadre de l'apprentissage.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313781-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-1

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 24 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 24 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS 8 *Mme Katy BONTINCK, M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Kader CHIBANE, Mme Zaia BOUGHILAS.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 23 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Approbation du compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL,

VU les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion remis par M. Bernard BOUCHUT, comptable de la commune de Saint-Denis, retraçant l'exécution des recettes et des dépenses de la commune depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2020 ;

DÉLIBÈRE:

ARTICLE UNIQUE : Statuant sur la situation comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, sous réserve de règlement et d'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, APPROUVE les résultats suivants :

En €	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des 2 sections
Recettes de l'exercice 2020	236 418 843,86	48 525 213,38	284 944 057,24
Dépenses de l'exercice 2020	223 210 367,34	49 869 720,21	273 080 087,55
Résultat de l'exercice 2020	13 208 476,52	- 1 344 506,83	11 863 969,69

Soit un déficit pour la section d'investissement de : - 1.344.506,83 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : + 13.208.476,52 €

Soit un résultat 2020 cumulé avec les résultats antérieurs et les restes à réaliser de : + 6.957.301,46 €

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313745-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-2

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

25 *Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

6 *M. Mathieu HANOTIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Mathieu LELU, Mme Daniela DUDAS, M. Kader CHIBANE, Mme Zaïa BOUGHILAS.*

ABSENTS

REPRESENTES

24 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

LE CONSEIL,

VU les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal DELIB-A-1.1 en date du 19 décembre 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

VU la délibération DELIB-A-1 en date du 8 octobre 2020 approuvant le budget supplémentaire 2020 du budget principal ;

PRÉSIDÉ par M. ..., Mathieu HANOTIN, maire, ayant quitté la salle du conseil au moment du vote ;

SUR présentation du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Mathieu HANOTIN, maire de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : DONNE ACTE au maire de Saint-Denis du compte administratif 2020 présenté et ci-annexé.

ARTICLE 2 : RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser annexés au compte administratif, pour les montants suivants :

- en dépenses d'investissement : 14.853.841,93 € ;
- en recettes d'investissement : 15.979.020,55 €.

ARTICLE 3 : ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2020 présentés dans la situation de clôture ci-dessous :

LIBELLÉ	MONTANT
FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 (A)	236 418 843,86 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 (B)	223 210 367,34 €
Résultat de l'exercice 2020 (C= A - B)	13 208 476,52 €
<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté (R002 - exercice 2019 VILLE) C'</i>	<i>5 081 981,50 €</i>
Résultat cumulé de l'exercice 2020 (C''' = C' + C'')	18 290 458,02 €
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement de l'exercice 2020 (D)	48 525 213,38 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2020 (E)	49 869 720,21 €
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2020 (F= D - E)	- 1 344 506,83 €
<i>Solde d'exécution antérieur reporté de la section d'investissement (D001 - exercice 2019 VILLE) F'</i>	<i>- 11 113 828,35 €</i>
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2020 (F''' = F' + F'') > compte D001 - exercice 2021	- 12 458 335,18 €
Restes à réaliser de recettes de l'exercice 2020 (G)	15 979 020,55 €
Restes à réaliser de dépenses de l'exercice 2020 (H)	14 853 841,93 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2020 (I=G - H)	1 125 178,62 €
Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 (J = F''' + I)	- 11 333 156,56 €
AFFECTATION	
Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 > compte R1068 - exercice 2021	11 333 156,56 €
Dotations complémentaires en réserves > compte R1068 - exercice 2021	3 262 555,50 €
Affectation du résultat de l'exercice 2020 Total compte R1068 - exercice 2021	14 595 712,06 €
Report à nouveau de fonctionnement (K= C''' + J) > compte R002 - exercice 2021	3 694 745,96 €

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313755-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-3

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS 5 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Daniela DUDAS, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 25 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Affectation du résultat de l'exercice 2020

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5

Vu le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 avril 2021, approuvant le compte administratif du budget principal et arrêtant les résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020.....	18.290.458,02 €
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement (R1068).....	11.333.156,56 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (R1068)	3.262.555,50 €
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (R002).....	3.694.745,96 €
Soit total affecté au 1068	14.595.712,06 €

ARTICLE 2 : DIT que l'affectation du résultat de l'exercice 2020 fera l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes au budget supplémentaire (décision modificative n°1) de l'exercice 2021.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,
A voté à l'unanimité :
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313746-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-4.1

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

25 *Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

5 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Daniela DUDAS, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS.*

ABSENTS

REPRESENTES

25 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Utilisation du fonds de solidarité de la région Île-de-France 2020(FSRIF)

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2531-16, prévoyant la présentation au conseil municipal par le maire d'une commune ayant bénéficié d'une attribution du FSRIF d'un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Denis a bénéficié en 2020 d'un versement de 8 512 849 euros du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie en 2020 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,
A voté à l'unanimité :
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313749-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-4.2

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS 5 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Daniela DUDAS, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 25 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Utilisation de la dotation de solidarité urbaine de cohésion sociale 2020(DSUCS)

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-2, prévoyant la présentation au conseil municipal par le maire d'une commune ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale d'un rapport présentant les actions de développement social urbain et les conditions de leur financement ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Denis a bénéficié en 2020 d'un versement de 17 906 928 euros au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale aux actions de développement social urbain réalisées en 2020 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,
A voté à l'unanimité :
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313748-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.1

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation de la programmation 2021 du Contrat de Ville de Plaine Commune pour la ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place de contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des

périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

Vu, la délibération du 21 mai 2015 validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune,

Considérant la nécessité d'établir une programmation annuelle des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville,

Vu le projet de programmation ci-annexé établi au titre de l'année 2021 en accord avec les services de Plaine Commune, des villes membres de l'Etablissement Public Territorial et de l'Etat,

DECIDE :

Article unique : Approuve la programmation du Contrat de Ville de Plaine Commune pour la ville de Saint-Denis pour l'année 2021.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313783-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.2

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association 60 ADADA et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association 60 ADADA approuvée par la délibération N° B-1.6 du Conseil municipal du 19 décembre 2019,

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **60 ADADA** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve l'avenant n° 2 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association 60 ADADA ci-annexé, et autorise le maire à le signer ;

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **60 ADADA** de **500€ (Cinq cents euros)** pour le projet « *Projet d'ateliers pour créer du lien entre les habitants du centre-ville, du quartier Franc Moisin et les migrants de Saint-Denis, animés par les artistes de l'ADADA* »

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313784-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.3

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ACCION ARTISTICA dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **ACCION ARTISTICA** de **10 000€ (Dix mille euros)** pour les projets :

- « *Accompagnement scolaire à Allende* » (2 500€),
- « *Insertion socioprofessionnelle des femmes* » (4500€),
- « *Point Info Allende* » (3000 €),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313785-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.4

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DES MAROCAINS DE France (AMF) dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à **l'Association des Marocains de France (AMF)** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Accompagnement des publics vulnérables pour favoriser l'accès aux droits* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313786-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.5

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 28 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 28 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS 25 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association APIJ dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APIJ** de **6 500€ (Six mille cinq cents euros)** pour le projet « *Premier accueil, médiation sociale et professionnelle pour les habitants des Cosmonautes et des quartiers PV avoisinants* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313787-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.6

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association APS/SWK (Association pour la Promotion de la langue et de la Culture Soninké) dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APS/SWK** (Association pour la Promotion de la langue et de la Culture Soninké) de **3 500€ (Trois mille cinq cents euros)** pour le projet « *Action sociale, citoyenneté et insertion socio-professionnelle* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313788-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.7

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association Artis Multimédia dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Artis Multimédia** de **6 500€ (Six mille cinq cents euros)** pour les projets :

- « Assurer la continuité scolaire après une exclusion temporaire - lutte contre le décrochage » (1 500€),
- « Programme d'accompagnement global individuel et familial » (5 000€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313789-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.8

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ASAFI (Association Solidarité Amitié Français Immigrés) dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **ASAFI** (Association Solidarité Amitié Français Immigrés) de **10 000€ (dix mille euros)** pour le projet « *Accompagnement Global pour l'Insertion et la Re-mobilisation sociale: "AGIR avec ASAFI" »* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313790-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.9

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ASKOLA - ASET93 dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **ASKOLA – ASET93** de **2500€ (Deux mille cinq cents euros)** pour le projet « *Aide à la scolarisation pour tous les enfants* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313791-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.10

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association FEMMES ACTIVES dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **Femmes Actives** de **3000€ (Trois mille euros)** pour le projet «*Chantier d'insertion Fer et Refaire*».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313792-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.11

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association FEMMES DE FRANC MOISIN dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **Femmes de Franc Moisin** de **15 000€ (Quinze mille euros)** pour le projet « *Action globale et plurielle* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313793-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.12

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association CLUB FACE SEINE SAINT DENIS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Club Face Seine-Saint-Denis** de **1 000€ (Mille euros)** pour le projet « *Club Wifilles* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313794-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.13

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COLLECTIF HAGUETTE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Collectif Haguette** de **1 400€ (Mille quatre cents euros)** pour le projet « *Le Jardin Résilient* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313795-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.14

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMME UN POISSON DANS L'EAU dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **COMME UN POISSON DANS L'EAU** de **26 094€ (Vingt-six mille quatre-vingt-quatorze euros)** pour le projet «*Accueil du matin Delaunay Belleville Sémard* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313796-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.15

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE DES INACHEVÉS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **COMPAGNIE DES INACHEVÉS** de **2 500 €** (Deux mille cinq cents euros) pour le projet « *Canal Saint-Denis, la bascule d'un paysage* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313797-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.16

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DERROUSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE PERDUS DANS LA BAIGNOIRE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Compagnie Perdus dans la baignoire** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet « *La plus grande table du monde* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313798-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.17

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE S'EN REVIENT dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Compagnie s'en revient** de 1000 € (Mille euros) pour le projet « *Ateliers de théâtre, Geste et Paroles : le théâtre comme soutien des cours FLE au sein des hôtels sociaux de Saint Denis* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313799-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.18

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association COMPAGNIE TAMERANTONG et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis, l'association TAMERANTONG ! et la Compagnie Jolie Môme approuvée par la délibération N° B-1.10 du Conseil municipal du 19 décembre 2019,

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **COMPAGNIE TAMERANTONG** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n° 2 à la convention entre la commune de Saint-Denis, la Compagnie Jolie Môme et l'association **COMPAGNIE TAMERANTONG** ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **COMPAGNIE TAMERANTONG** de **500€ (Cinq cents euros)** pour le projet « *Théâtre et éducation populaire à la Plaine Saint-Denis* ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313800-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.19

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE TERRAQUEE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **COMPAGNIE TERRAQUEE** de **2000€ (Deux mille euros)** pour le projet « *Labo Mathéâtre & Festival Maths en ville* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313801-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.20

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association DECHETS D'ARTS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **DECHETS D'ARTS** de **3500€ (Trois mille cinq cents euros)** pour les projets :

- « *2020-DDA-OH PUNAISES!-CDV-SD/ESS* » (**500€**)
- « *Décharge Nord* » (**1500€**)
- « *Eco mams* » (**1500€**)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313802-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.21

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association DESSINE MOI PLEYEL dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **DESSINE MOI PLEYEL** de **1000 € (Mille euros)** pour le projet « *Rendre accessible la technologie de l'intelligence artificielle aux jeune du quartier prioritaire de la ville / Formation des habitants à l'utilisation responsable du numérique* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313803-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.22

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association D'ICI A LA dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **D'ICI A LA** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Livres en herbe, par monts et vals* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313804-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.23

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOU TRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ECHO DES SANS MOTS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **ECHO DES SANS MOTS** de **3800€ (Trois mille huit cents euros)** pour le projet « *Le Festival de la parole* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313805-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.24

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ESPACE SOLIDAIRE ALLENDE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **ESPACE SOLIDAIRE ALLENDE** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Pour un quartier de vie solidaire* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313806-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.25

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ETUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **ETUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE** de **2500€ (Deux mille cinq cents euros)** pour le projet « *Un vélo pour 10 ans* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313807-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.26

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association GENERATION ACTION SOLIDAIRE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **GENERATION ACTION SOLIDAIRE** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet «*Accompagnement de la jeunesse vers un avenir meilleur*».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313808-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.27

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOU TRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association GIDIMAXA JIKKE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **GIDIMAXA JIKKE** de **6000€ (Six mille euros)** pour les projets

- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » (1000€)
- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » (2500€)
- « *Lutte contre l'échec scolaire et développement social du quartier Allende* » (2500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313809-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.28

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association HOC MOMENTO dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **HOC MOMENTO** de **2500€ (Deux mille cinq cents euros)** pour le projet « *Montjoie! Saint-Denis! Tournée de proximité* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313810-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.29

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ICAR dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **ICAR** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet « *Ecole de champions : accompagnement éducatif et sportif* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313811-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.30

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association INDIGENES FILMS et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Indigènes Films approuvée par la délibération N° B-11.39 du Conseil municipal du 29 novembre 2018,

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve l'avenant n° 1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **INDIGENES FILMS** ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **INDIGENES FILMS** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie des quartiers* ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313812-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.31

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association KAIMERA PROD dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **KAIMERA PROD** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Spaces : Déambulation chorégraphique et récits d'habitants à Saint-Denis* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313813-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.32

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA FABRIQUE DES IMPOSSIBLES dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **LA FABRIQUE DES IMPOSSIBLES** de **2000€ (Deux mille euros)** pour le projet « *Petits Bouts de Sports* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313814-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.33

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION MAISON JAUNE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **MAISON JAUNE** de **4 000 € (Quatre mille euros)** pour le projet « *Maison Jaune : laboratoire d'expérimentation artistique et sociale* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313815-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.34

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA NOUVELLE COMPAGNIE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **LA NOUVELLE COMPAGNIE** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *NOIRS ET BLANCS - l'humanité en partage* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313817-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.35

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA PEPITE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **LA PEPITE** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet «*Les recueilleuses* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313818-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.36

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA TETE AILLEURS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **LA TETE AILLEURS** de **1000€ (Mille euros)** pour les projets

- « *Osons rêver !* » (500€)
- « *La Clef des songes* » (500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313819-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.37

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA VOIX DES RROMS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **LA VOIX DES RROMS** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet « *Projet d'éducation Yag Bari* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313820-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.38

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LANDYKADI dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association de **LANDYKADI 1700€ (Mille sept cents euros)** pour le projet « *Landy(is)Land II* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313821-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.39

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES AILES DU GRAND PARIS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **LES AILES DU GRAND PARIS** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Parcours aéronautique et aviation de loisirs* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313822-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.40

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES ALOUETTES NAIVES dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **LES ALOUETTES NAIVES** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet « *Ateliers de danse pour les femmes en parcours de soin à la Maison des Femmes de Saint-Denis* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313823-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.41

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES ENFANTS DE SAINT-DENIS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **LES ENFANTS DE SAINT-DENIS** de **500€ (Cinq cents euros)** pour les projets

- « *Projet de lutte contre le décrochage scolaire* » (250€)
- « *Projet de lutte contre les violences par la médiation et l'animation sociale* » (250€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313824-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.42

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES ENFANTS DU JEU dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **LES ENFANTS DU JEU** de **30 000€** (**Trente mille euros**) pour le projet «*Ludothèque et ludomobile* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313825-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.43

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES FILEUSES dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **LES FILEUSES** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Un circuit de troc et de surcyclage* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313826-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.44

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES PETITS DÉBROUILLARDS ILE DE FRANCE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet « 2021 / *Projet d'action : Pour des pratiques de découverte scientifiques dans les Villes d'Epinaÿ-sur-seine, Aubervilliers et St Denis / CDV* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313827-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.45

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES PLANCHES COURBES dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **LES PLANCHES COURBES** de **3000€ (Trois mille euros)** pour le projet « *Chapiteau RajGanawak, outil de partage et de cohésion sociale en lien étroit avec les habitants* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313828-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.46

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOU TRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association L'ORANGE ROUGE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **L'ORANGE ROUGE** de **500€ (Cinq cents euros)** pour le projet « *Ton double que tu me donnes* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313829-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.47

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association MAISON DE LA SANTE et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Maison de la santé approuvée par la délibération N° B-1.12 du Conseil municipal du 28 janvier 2021,

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **MAISON DE LA SANTE** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n° 1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **MAISON DE LA SANTE** ci-annexé, et autorise le maire le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **MAISON DE LA SANTE** de **16 000€ (Seize mille euros)** pour le projet « *Pour la santé, je bouge dans mon quartier !* ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313830-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.48

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **MAISON DES ASSOCIATIONS** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour les projets

- « *Dynamicité* » (500€)
- « *Cyber emploi* » (500€)
- « *Médiacité* » (500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313831-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.49

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MARHABA dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **MARHABA** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Ateliers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313832-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.50

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MEDIAQUART dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **MEDIAQUART** de **3500€ (Trois mille cinq cents euros)** pour le projet « *Les Cultiv'Acteurs* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313833-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.51

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MODULABLE URBAIN RECREATIF (MUR 93) dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **MODULABLE URBAIN RECREATIF (MUR 93)** de **2000€ (Deux mille euros)** pour le projet «*Fenêtre sur rue La Plaine*».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313834-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.52

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'une convention entre la commune de Saint-Denis et l'association MOTS ET REGARDS et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu la convention annuelle conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association MOTS ET REGARDS approuvée par délibération N° B-1.12 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Considérant que la convention sus-citée arrivera à échéance et qu'il y a lieu de conclure une nouvelle convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association MOTS ET REGARDS,

Vu le projet de convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **MOTS ET REGARDS** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **MOTS ET REGARDS** ci-annexée, et autorise le maire à la signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **MOTS ET REGARDS** de **6300€ (Six mille trois cent euros)** afin de soutenir :

- Le fonctionnement annuel de l'association au titre de l'année 2021 (2300 €)
- Le projet « *Des mots à la page* » au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville (4000€)

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313835-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.53

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOU TRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association OBJECTIF EMPLOI dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **OBJECTIF EMPLOI** de **5000€ (Cinq mille euros)** pour le projet « *Vers l'Accompagnement / PREPA Recrutement* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313836-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.54

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association OH ! COLLECTIF DE LA SURPRISE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **OH ! COLLECTIF DE LA SURPRISE** de **4000€ (Quatre mille euros)** pour le projet « *Festival Passe à la maison* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313837-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.55

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant n° 5 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association PLEYEL EN HERBE et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Pleyel en herbe approuvée par la délibération N° B-14.21 du Conseil municipal du 28 juin 2018,

Vu le projet d'avenant n° 5 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **PLEYEL EN HERBE** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n° 5 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **PLEYEL EN HERBE** ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **PLEYEL EN HERBE** de **500€ (Cinq cents euros)** pour le projet « *Construire de citoyenneté commune, du faire ensemble sur le quartier Pleyel/Confluence* ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313838-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.56

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant n°1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV) et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Considérant la décision n° 2021-171 approuvant la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **PARTENAIRES POUR LA VILLE**,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV)** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV)** ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV)** de **14 000€ (Quatorze mille euros)** pour les projets

- « *Médiation à l'école : Lycées Angela Davis et Paul Eluard à Saint Denis* » (6000€)
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende et Plaine* » (8000€)

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313839-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.57

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association PROXITE dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **PROXITE** de **5500€ (Cinq mille cinq cents euros)** pour les projets

- « *Parrainage individuel vers et dans l'emploi de jeunes adultes, par un.e bénévole actif dans le monde du travail* » (500€)
- « *Parrainage collégiens/ lycéens, quartiers Centre, La Plaine et Pleyel* » (5000€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313840-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.58

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association RACKHAM dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **RACKHAM** de **1000€ (Mille euros)** pour les projets :

- «*KAM KAM (Atelier vidéo et expression audiovisuelle Educations médias 11-17)* » (500€),
- «*DIONYTECH (Ateliers et stages numériques 11-17ans)*» (500€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313841-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.59

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association RADIO DECLIC dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **RADIO DECLIC** de **8000€ (Huit mille euros)** pour le projet « *Atelier musical des ondes et du son et atelier musical* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313842-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.60

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOU TRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association RAPT RAPPORTEUZ dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **RAPT RAPPORTEUZ** de **500€ (Cinq cents euros)** pour le projet « *Quand les ateliers radio du collège Garcia Lorca invitent à dépasser les préjugés et favorisent la lutte contre les discriminations* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313843-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.61

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS** de **2000€ (Deux mille euros)** pour le projet « *Les mouvements pour le dire* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313844-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.62

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SHAKTI 21 dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er}: Approuve le versement d'une subvention à l'association **SHAKTI 21** de **2500€ (Deux mille cinq cent euros)** pour les projets

- « *Des marmites pas que pour les papilles* » (500€)
- « *Pour mon budget, ma santé et celle de la planète, j'agis en écocitoyen !* » (500€)
- « *Bien dans mon logement : économies d'énergie et confort thermique j'adopte* » (1500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313845-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.63

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SILENCE ELLES PARLENT dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **SILENCE ELLES PARLENT** de **950€ (Neuf cent cinquante euros)** pour le projet « *La paroles aux femmes* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313846-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.64

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'une convention entre la commune de Saint-Denis et l'association SPORT DANS LA VILLE et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu le projet de convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **SPORT DANS LA VILLE** ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve la convention entre la commune de Saint-Denis et l'association **SPORT DANS LA VILLE** ci-annexée, et autorise le maire à la signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **SPORT DANS LA VILLE** de **10 000€ (Dix mille euros)** pour le projet « *Développement des programmes "But en Or" et "Job dans la Ville" dans le quartier Franc Moisin* ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313847-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.65

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIHI donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association URBAN JEUNESSE ACADEMY dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **URBAN JEUNESSE ACADEMY** de **800€ (Huit cents euros)** pour le projet « *Remise en forme éducative et démarches administratives solidaire* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313848-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.66

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association VOISIN MALIN dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **VOISIN MALIN** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Des habitants des quartiers populaires de Saint Denis (Franc Moisin) se mobilisent pour comprendre les raisons de la baisse de fréquentation du public jeune aux activités culturelles, sportives, ludiques en place sur le quartier* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313849-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-5.67

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI, M. David PROULT.*

ABSENTS

2 *Mme Nadège GROUSBOIS, Mme Ymose BELIZAIRE.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2021 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association INTERACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL (IDSC) dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2021 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville

de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association **INTERACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL (IDSC)** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet « *Apprentissage linguistique et autonomie (Formation sur les savoirs et connaissances de base)* ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313850-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-6.1

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de février 2021 - Collège de Geyter

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs évalués par le conseil d'administration du collège Pierre de Geyter

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Pierre De Geyter, 60 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Ateliers d'improvisation théâtrale » de 1 000 euros (mille euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération, sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313580-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-6.2

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de février 2021- Collège Dora Maar

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs évalués par le conseil d'administration du collège Dora Maar,

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Dora Maar 41 Rue Ampère, à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Une médaille d'or à Marseille » de 1 000 euros (mille euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération, sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313581-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-6.3

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de février 2021 - Collège Fabien

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Fabien

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Fabien, 1 rue Max Jacob à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Fresque Murale – mur d'expression » de 1 000 euros (mille euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération, sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313582-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-6.4

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de février 2021- Collège Garcia Lorca

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Garcia Lorca

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Garcia Lorca, 6/8 avenue du Franc Moisin, à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Rallye lecture » de 443 euros (quatre cent quarante-trois euros)
- « Luttes contre les inégalités hommes/femmes » de 500 euros (cinq cent euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération, sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313583-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-6.5

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de février 2021- Collège Jean Lurcat

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Jean Lurçat,

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Jean Lurçat, 22 rue d'Alembert à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Descente de mots » de 1 000 euros (mille euros)
- « Nous avons tous un avenir » de 900 euros (neuf cent euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération, sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313584-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-6.6

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de février 2021- Collège Makeba

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Makeba

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Makeba, 4 rue du Pilier à Aubervilliers pour le projet suivant :

- « Descente de mots » de 930 € (neuf cent trente euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération, sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313585-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-7

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Participation au capital de la coopérative Bio Ile de France

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juillet 2020 « Déclaration de l'état d'urgence climatique et écologique par la ville de Saint-Denis »

Considérant que, en février 2021, dans le cadre de la démarche « Mon Restau Responsable », la ville a pris

publiquement l'engagement de « renforcer les liens avec les producteurs locaux, notamment en travaillant sur l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) en lien avec le département et / ou en adhérant à la Coop bio Ile de France ».

Considérant que la participation au capital de la coopérative Bio Ile de France permet de prendre part aux orientations stratégiques de celle-ci, de mieux échanger sur les contraintes et besoins de la cuisine centrale et de mieux connaître les acteurs bio du territoire et plus généralement de la région parisienne.

DELIBERE :

Article 1 : approuve la demande de participation au capital de la coopérative Bio Ile de France

Article 2 : autorise le Maire à désigner un représentant à l'assemblée générale de la coopérative

Article 3 : la dépense d'un montant total de 500€ (cinq cents euros) correspondant à l'achat de dix parts sociales à 50 euros l'unité, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313872-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-8

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 26 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

26 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Approbation d'une convention de stérilisation et d'identification des chats libres avec la fondation 30 millions d'amis

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la fondation 30 millions d'amis propose de prendre en charge la stérilisation et l'identification d'une cinquantaine de chats sur le territoire de Saint-Denis, action rentrant pleinement dans l'objet social de la fondation;

Considérant que la ville entend maîtriser la prolifération des chats libres sur son territoire, leur multiplication constituant un problème de santé publique,

Constituant qu'il convient à cette fin de conclure une convention de partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis,

Considérant que la ville propose de verser une subvention de 1750 euros à ladite association,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention de partenariat à conclure avec la fondation 30 millions d'amis.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 1750 euros, à la fondation 30 millions d'amis.

Article 3 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313896-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-9

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, M. David PROULT.*

ABSENTS 5 *M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Mathieu LELU, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 25 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Prévention spécialisée: approbation de la convention cadre tripartite avec le Département de la seine Saint-Denis et l'association CANAL.
-Approbation du versement d'une subvention à l'association Canal et de l'avenant afférent.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la coopération entre le Département de Seine-Saint-Denis et la commune en matière de prévention spécialisée,

Vu la volonté d'étendre ce dispositif à de nouveaux quartiers à Saint-Denis,

Vu la mise en place d'un projet pluriannuel d'intervention en partenariat avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et l'association Canal,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre le Conseil Départemental, l'association Canal et la Ville de Saint-Denis afin de fixer les modalités pratiques et financières liées aux actions engagées,

Considérant la nécessité de reconduire la subvention accordée à l'association CANAL au titre de l'année 2021,

Considérant la nécessité de passer un avenant N° 1 à ladite convention pour fixer le montant de la subvention accordée à l'association CANAL au titre de l'année 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à la signer, la convention cadre tripartite relative à la mission de prévention spécialisée, entre le Conseil Départemental, la Ville de Saint-Denis et l'association CANAL,

ARTICLE 2 : Est approuvé et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à le signer, l'avenant N°1 à la convention cadre tripartite relative à la mission de prévention spécialisée, entre le Conseil Départemental, la Ville de Saint-Denis et l'association CANAL, fixant le montant et les modalités de versement de la subvention à l'association CANAL au titre de l'année 2021,

ARTICLE 3 : Est approuvé le versement d'une subvention à l'association CANAL à hauteur 195.000 euros (CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS).

ARTICLE 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,
A voté à l'unanimité :
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313744-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-10

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.

ABSENT

1 M. Spencer LAIDLI.

ABSENTS

REPRESENTES

27 Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Evolution et simplification du cadre tarifaire du stationnement payant

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2213-1 à 2213-6 et L 2333-87,

Vu le Code de la Route et notamment son article L 411-1,

Vu la loi du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles et notamment son article 63 portant décentralisation et dépenalisation du stationnement payant sur voirie,

Vu les arrêtés municipaux en vigueur réglementant le stationnement sur voirie publique sur le territoire de la commune de Saint –Denis,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2017 ayant révisé la grille tarifaire horaire, avec un tarif maximal incitatif au respect de la durée du stationnement autorisée,

Vu les délibérations successives du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin et 19 octobre 2017 ayant porté création de forfait mensuel pour les résidents des périmètres de stationnement payant et certains professionnels,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 ayant élargi la grille tarifaire « abonnés » au bénéfice des résidents, en instituant des forfaits journalier, hebdomadaire, trimestriel et annuel,

Considérant que les tarifs de stationnement sur voirie sont établis pour favoriser un partage équilibré de l'espace public, garantissant disponibilité de place pour le stationnement horaire, facilitation du stationnement des résidents et professionnels, et incitation à l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture,

Considérant qu'il y a lieu d'élargir le bénéfice des forfaits journalier, hebdomadaire, trimestriel et annuel, aux abonnés professionnels pour lesquels le montant du forfait mensuel est équivalent à celui des résidents,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre le bénéfice du forfait mensuel minoré aux enseignants dont le lieu d'exercice est compris dans un périmètre de stationnement payant,

Considérant la possibilité de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap par un référencement des droits à gratuité pour les usagers volontaires,

Considérant que la neutralisation d'un nombre significatif de places de stationnement, liée à la conjonction de chantiers de travaux sur le quartier Pleyel, justifie la mise en place de dispositions tarifaires spécifiques temporaires pour le stationnement horaire et le stationnement abonnés sur ce périmètre,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Est fixée comme suit, **la Tarification Abonnement Professionnel applicable aux Commerçants des quartiers Plaine et Pleyel / Confluence – Artisans /Réparateurs** dont l'éligibilité au tarif abonnés a été préalablement reconnue :

A compter du 1^{er} mai 2021

- Forfait journalier :	1,50 €
- Forfait hebdomadaire :	7,00 €
- Forfait mensuel :	20,00 €
- Forfait trimestriel :	50,00 €
- Forfait annuel :	160,00 €

Article 2 : est fixée comme suit **la tarification Abonnement professionnel applicable aux enseignants exerçant dans les périmètres d stationnement payant de la commune et aux professionnels de santé** dont l'éligibilité au tarif abonnés a été préalablement reconnue :

A compter du 1^{er} mai 2021

- Forfait mensuel : 10, 00 €

Article 3 : Le Référencement des droits à gratuité pour les personnes en situation de handicap est défini comme suit :

- Est ouvert aux usagers de la voirie publique bénéficiant d'une carte de stationnement Personnes Handicapées (CSPH) ou d'une carte Mobilité Inclusion (CMI-S), volontaires, la possibilité de faire enregistrer leur droit à gratuité sur l'ensemble des places payantes pour une durée maximale de 12h

Article 4 : Est approuvée comme suit, la tarification Abonnement Résident applicable aux résidents du quartier Pleyel dont l'éligibilité au tarif abonnés a été préalablement reconnue

A compter du 1^{er} mai 2021et jusqu'au 30 avril 2022,

- stationnement résidentiel rendu gratuit

Article 5 : Est approuvée comme suit la tarification horaire sur le périmètre de stationnement payant Pleyel :

A compter du 1^{er} mai 2021, majoration de la grille tarifaire sans incidence sur le montant de la redevance maximale prévue servant de référence à l'établissement du Forfait Post Stationnement

En zone orange

- redevance en paiement immédiat ;
- fractionnable par tranche de 3 minutes sur les 2 premières heures de stationnement avec un stationnement maximal autorisé de 3h (tarif minimum de 0.20 € pour 6 minutes – 2 € pour 1 h – 4 € pour 2h - 30 € pour 3h)

En zone verte

- redevance en paiement immédiat ;
- fractionnable par tranche de 3 minutes sur les 2 premières heures de stationnement , puis de 6 minutes entre la 2^{ème} et la 10^{ème} heure , avec un stationnement maximal autorisé de 11h (tarif minimum de 0.20 € pour 6 minutes- 2 € pour 1h – 4 € pour 2 h – 5 € pour 3h – 6€ pour 4h 30€ pour 11h).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmcl313859-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-11

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 27 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

27 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, M. Christophe PIERCY, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

27 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Hervé BORIE donne pouvoir à M. Corentin DUPREY, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE

Idandine WANZEKELA

OBJET

Création d'une commission de dénomination des rues et espaces publics

LE CONSEIL,

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-22 L 2121-29,

Considérant que les femmes ne représentent que 2% des noms de rues en France,

Considérant que la ville s'interroge sur les dénominations futures de rues ou bâtiments de l'espace public et souhaite créer une procédure spécifique permettant la prise de décision et l'association des habitant.e.s, afin de renforcer l'inclusion et le sentiment d'appartenance.

Considérant que la dénomination d'un équipement public ou d'une rue est hautement symbolique

Considérant que la municipalité souhaite que par cet acte, trois objectifs puissent être privilégiés : la féminisation des rues, la valorisation de la diversité et la participation des habitants au processus.

Considérant qu'il convient de créer à cette fin une instance spécifique.

DELIBERE :

Article 1 : Il est créé une instance, composée de 5 conseillers municipaux (4 de la majorité, 1 de l'opposition), qui aura pour missions :

- D'identifier les équipements ou voiries à dénommer
- De proposer des noms et d'en débattre
- D'animer une démarche de participation des habitants, permettant l'expression des habitant.es sur ces hypothèses de dénomination
- Proposer, in fine, ces noms au Conseil municipal en vue de leur adoption ;

Article 2 : Sont désignés les membres du conseil municipal suivants pour siéger au sein de ladite commission :

- Oriane FILHOL
- Antoine MOKRANE
- Adrien DELACROIX
- Nadège GROSBOIS
- Bakary SOUKOUNA

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313887-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-12

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET création d'une commission des services publics locaux

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1413-1 et L2121-29 ;

Considérant que les dispositions légales précitées font obligation aux collectivités de plus de 10 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux, pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers, par convention de service publique ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Considérant que cette commission présidée par le Maire ou son représentant, doit comprendre des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Considérant qu'il est proposé que la commission consultative des services locaux soit composée, pour le collège élus des mêmes membres que la commission d'appel d'offres ;

Considérant par ailleurs qu'il convient de désigner également les membres des associations locales appelés à siéger au sein de ladite commission,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UN : La commission consultative des services publics locaux est composée comme suit :

Présidence de la commission: Brahim CHIKHI

Collège élus :

MEMBRES TITULAIRES

Leyla TEMEL
Shems EL KHALFAOUI
Sabrina ATTARI
Hervé BORIE
Kader CHIBANE

MEMBRES SUPPLEANTS

Adrien DELACROIX
Danièle GLIBERT
Marie-Claire NUFFER
Rabia BERRAÏ
David PROULT

Collège associations :

Association « Saint-Denis Union Sports », représentée par M. Nouredine JOUINI

Association « La petite liberté », représentée par M. Thierry DURIEUX

Association « Vivre mieux à Plaine Commune Habitat », représentée par M. Christian TRIGORY

ARTICLE 2 : Est délégué au maire, la saisine de la Commission consultative des services publics locaux, pour l'ensemble des projets visés à l'article L1413-1.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313877-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-13

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET PROCEDURE ADAPTEE N°5 - Prestations de droit à l'information logement et droit du travail à la Maison de la Justice et du Droit.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 2° et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et

notamment ses articles R2123-1 3°, R2131-14, R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée de type 5 pour des prestations de droit - informations juridiques en droit du logement et en droit du travail pour les usagers de la Maison de Justice et du Droit (MJD) ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure adaptée de type 5 pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande et à prix unitaire pour des prestations de droit - informations juridiques en droit du logement et en droit du travail pour les usagers de la Maison de Justice et du Droit (MJD) ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est d'un an, à compter du 1er juillet 2021 ou de la date de notification si postérieure, reconductible 3 fois, par période d'un an, soit 4 ans maximum ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande alloti comme suit :

- Lot 1 : Prestations de droit – Information juridique en droit du logement estimé à 19 166,67 €HT par an
Minimum par an : 15 000 €HT – Maximum par an : 35 000 €HT

- Lot 2 : Prestations de droit – Information juridique en droit du travail estimé à 16 666,67 €HT par an
Minimum par an : 9 000 €HT – Maximum par an : 30 000 €HT ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313757-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-14

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE *Idandine WANZEKELA*

OBJET APPEL D'OFFRES OUVERT - Prestations d'interprétariat et d'écrivain public

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17 et R2162-1;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour les besoins de la commune, de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de prestations d'écrivain public et d'interprétariat ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes, à prix unitaire pour la réalisation de prestations d'écrivain public et d'interprétariat;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de un an à compter du 12 juillet 2021 ou de la date de notification du marché si postérieure. L'accord-cadre est reconductible 3 fois par période de un an.

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande conclu sans minimum ni maximum, et estimé à 87 066 euros HT par an. Le marché n'est pas alloté au regard des prestations indissociables.

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les accords-cadres à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313754-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-15

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET APPEL D'OFFRES OUVERT - Barquettes à usage unique, films alimentaires et étiquettes pour le conditionnement des plats pour l'Unité de Production Culinaire.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1 et L2124-2 et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et

notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17, R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de barquettes à usage unique, de films alimentaires et d'étiquettes pour le conditionnement des plats fabriqués par la cuisine centrale et les offices ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande à prix unitaire pour la fourniture de barquettes à usage unique, de films alimentaires et d'étiquettes pour le conditionnement des plats fabriqués par la cuisine centrale et les offices ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter du 27 septembre 2021 ou de sa notification au titulaire si postérieure, reconductible au maximum trois fois par période de 1 an ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un montant annuel minimum 40 000 euros H.T. et sans montant maximum, estimé à 360 000 HT sur toute la durée ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313761-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-16

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET MARCHÉ NEGOCIE - Maintenance, support client, hébergement, exploitation et prestations complémentaires aux logiciels de gestion des centres municipaux de santé de la ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment son article L 2122-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment son article R2122-3-3° ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'évolution applicative, assistance client, hébergement et exploitation et prestations complémentaires liées à la solution de gestion des centres municipaux de santé de la ville de Saint-Denis ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande à prix unitaire pour l'évolution applicative, assistance client, hébergement et exploitation et prestations complémentaires liées à la solution de gestion des centres municipaux de santé de la ville de Saint-Denis ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est d'un an, à compter du 5 août 2021 ou de la date de notification si postérieure, reconductible 3 fois, par période d'un an, sans minimum ni maximum ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum estimé à 74 167 €HT par an (89 000 €TTC), soit 296 666,67 €HT sur sa durée totale ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313759-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 20/04/21

Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-17

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETARE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Avis de la ville de Saint-Denis sur les projets d'arrêtés municipaux instaurant une ZFE sur les villes de Paris, Aubervilliers, saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe,

Vu la directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des

émissions nationales de certains polluants atmosphériques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1, L2213-4-1, L2521-1 et R2213-1-0-1, L. 2212-2 et L2213-2,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L. 123-19-1,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 86,

Vu le décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air,

Vu le décret n°2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L.222-9 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2020-1138 du 16 septembre 2020 relatif au non-respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité,

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route,

Vu l'arrêté du 26 juin 2019 relatif à l'expérimentation d'une signalisation d'une zone à circulation restreinte dans certaines communes de la Métropole du Grand Paris pour certaines catégories de véhicules,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région Ile-de-France,

Vu l'arrêté inter-préfectoral IDF-2018-01-31-007 du 31 janvier 2018 relatif à l'approbation et à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Île-de-France pour la période 2018-2025,

Vu le bilan 2019 (rapport juillet 2020) de la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris établi par Airparif,

Vu l'étude d'Airparif remise en décembre 2020 justifiant la création d'une zone à faibles émissions mobilité établie conformément aux dispositions des articles L. 2213-4-1 et R. 2213-1-0-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/11 sur la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine (engagement et rôle de la Métropole du Grand Paris pour un déploiement à compter de juillet 2019),

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2020/12/01/03 relative au renforcement de la zone à faibles émissions mobilité métropolitaine (adoptant la restriction des véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non classés au 1er juin 2021), ainsi qu'à l'engagement et au rôle de la Métropole du Grand Paris pour sa mise en œuvre,

Considérant le caractère cancérigène certain de la pollution atmosphérique établi par le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé dans son rapport du 17 octobre 2013,

Considérant les conclusions du rapport « Données relatives aux aspects sanitaires de la pollution atmosphérique » remis par l'OMS à la Commission européenne en juillet 2013 dans le cadre de la révision de la directive 2008/50/CE sur le lien entre l'exposition au dioxyde d'azote et des effets néfastes sur la santé à court terme,

Considérant que la Commission européenne a adressé des mises en demeure à la France les 23 novembre 2009 et 21 février 2013 pour dépassement des seuils maximaux de concentration de particules fixés par la directive 2008/50/CE,

Considérant l'arrêt rendu ClientEarth n°C-404/13 par la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 novembre 2014 jugeant que le respect des valeurs limites de dioxyde d'azote dans l'atmosphère constitue une obligation de résultat pour les Etats membres,

Considérant l'arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne du 24 octobre 2019 qui condamne la France pour avoir dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) depuis le 1^{er} janvier 2010 et violant de ce fait la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 relative à la qualité

de l'air ambiant,

Considérant la décision du Conseil d'Etat du 10 juillet 2020 qui enjoint l'État français à prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air dans huit zones en France, dont la Métropole du Grand Paris, sous astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard,

Considérant que le 30 octobre 2020, la commission européenne a décidé de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne d'un recours contre la France relatif à la mauvaise qualité de l'air due à des niveaux élevés de particules (PM₁₀),

Considérant que, selon le bilan 2019 de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain, établi par Airparif, les concentrations de particules (PM₁₀) et de dioxydes d'azote (NO₂) restent problématiques sur la métropole du Grand Paris, avec des dépassements récurrents des valeurs limites, et atteignent jusqu'à près de deux fois les valeurs limites réglementaires à proximité de grands axes de circulation,

Considérant la part significative du trafic routier régulièrement constatée par Airparif au niveau de la métropole, dans les émissions de polluants, notamment dioxyde d'azote et particules fines,

Considérant que la directive 2008/50/CE susvisée indique que des mesures destinées à limiter les émissions dues aux transports grâce à la planification et à la gestion du trafic peuvent être mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés,

Considérant que le plan de protection de l'atmosphère pour l'Île-de-France cite la création de zones à circulation restreinte comme l'action ayant l'impact le plus important avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air,

Considérant qu'il résulte du décret n°2020-1138 et du bilan 2019 sur la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris établi par Airparif, susvisés, que la mise en œuvre d'une ZFE-m dans la Métropole du Grand Paris est obligatoire,

Considérant la nécessité d'adopter une mise en place graduée sur des plages horaires limitées de mesures de restrictions de circulation afin de permettre une transition progressive du parc de véhicules circulant dans la Métropole du Grand Paris vers des catégories moins polluantes,

Considérant que cette mise en œuvre progressive a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain le 12 novembre 2018 susvisée, avec une première étape au 1^{er} juillet 2019,

Considérant que cette mise en œuvre progressive a été confirmée par la délibération susvisée du Conseil métropolitain du 1^{er} décembre 2020, avec le passage à la prochaine étape de la ZFE-m métropolitaine au 1^{er} juin 2021,

Considérant que l'étude d'impact sur la qualité de l'air publiée par Airparif prévoit que la création de la zone à faibles émissions mobilité métropolitaine interdisant les véhicules « Crit'Air » 4, 5 et non classés, entraînera une baisse d'émission de l'ensemble des polluants atmosphériques et une diminution des émissions de gaz à effet de serre à court terme,

Considérant que les investissements nécessaires à la transformation ou au renouvellement de certains véhicules aux fonctionnalités spécifiques seraient excessifs par rapport aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air poursuivis,

Considérant que les investissements nécessaires pour la mise aux normes de certains types de véhicules nécessitent un délai pour la prise en compte des nouvelles mesures par les professionnels,

Considérant que les dérogations mentionnées dans l'arrêté ZFE-m permettent aux acteurs de disposer de délais nécessaires pour s'adapter,

Considérant que la ville de Saint-Denis est limitrophe avec les villes de Paris, Aubervilliers, Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis incluses dans la zone à faibles émissions mobilité et soumises aux restrictions de circulation imposées par cette zone,

Considérant les projets d'arrêtés portant réglementation de la circulation avec instauration d'une zone à

circulation restreinte des villes de Paris, Aubervilliers, Saint-Ouen et l'Ile-Saint-Denis

Considérant que la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité est soumise à l'avis de la ville de Saint-Denis en qualité de ville limitrophe,

DELIBERE :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'arrêté municipal instaurant une Zone à faibles émissions mobilité pour les villes de Paris, Aubervilliers, Saint-Ouen et l'Ile-Saint-Denis

AUTORISE le Maire à communiquer aux villes de Paris, Aubervilliers, Saint-Ouen et l'Ile-Saint-Denis l'avis favorable concernant les projets d'arrêtés municipaux instaurant une Zone à Faible Émissions

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313775-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-18

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET Approbation du versement d'une subvention de la Ville en faveur de l'espace MARGUERITE CHARLIE dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes du 8 mars

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que les acteurs locaux jouent un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourent au développement de la citoyenneté locale ;

Considérant que la municipalité développe depuis quelques années une politique locale volontariste de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes ;

Considérant que pour la Journée Internationale des droits des femmes du 8 mars pour l'édition 2021, une exposition collective a été présentée à l'Espace Marguerite Charlie, sur le thème Sororité, Femmes et théâtre ;

Considérant que cette exposition correspond aux objectifs de la commune définis supra, en matière de promotion des droits des femmes,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvée, le versement d'une subvention de 2 600 euros (deux mille six cents euros) à l'Espace Marguerite Charlie, sis 42 rue de la Boulangerie à Saint-Denis, pour la présentation de l'exposition collective dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes du 8 mars pour l'édition 2021.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313694-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
N°B-19

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 9 avril 2021, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 25 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 25 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Yannick CAILLET, Mme Céline LAROSE, Mme Judith AMOO, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Sophie RIGARD, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Corentin DUPREY, M. Hervé BORIE, M. Christophe PIERCY, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 26 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Daniel DALIN donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Nathalie VORALEK donne pouvoir à Mme Céline LAROSE, Mme Alice RONGIER donne pouvoir à Mme Judith AMOO, M. Bertrand REVOL donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Blaise NDJINKEU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Ahmed HOMM donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, M. Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à M. Yannick CAILLET, Mme Ymose BELIZAIRE donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, M. Mathieu LELU donne pouvoir à M. Abdelmajid BOUHENNA, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Benjamin MEURA donne pouvoir à M. Rabia BERRAI, Mme Aissatou CISSE donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, M. Boris DEROOSE donne pouvoir à Mme Sonia RABHI, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Mathieu HANOTIN, M. Laurent RUSSIER donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Sofia BOUTRIH donne pouvoir à Mme Sophie RIGARD, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. David PROULT, Mme Nora BENSALAH donne pouvoir à Mme Jaklin PAVILLA.*

SECRETAIRE *Idandine WANZEKELA*

OBJET modification de la représentation du conseil municipal au sein de deux collègues

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29 et L 2121-33,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 421-2, R 421-14 et R 421-16,

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints du 04 juillet 2020,

Vu sa délibération B-1/25 du 23 juillet 2020, procédant à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées,

Considérant qu'il convient de procéder à une modification de la représentation de la commune au sein des conseils d'administration de deux collèges ;

DÉLIBÈRE:

Article 1^{er} : Sont désignés, afin de représenter la Commune au sein des conseils d'administration des collèges Lurçat et Triolet les élues suivantes :

- **Pour le Collège Lurçat**, madame Gwenaëlle Badufle-Douchez est appelée à siéger en lieu et place de madame Sabrina Attari
- **Pour le Collège Triolet**, madame Danièle Glibert est appelée à siéger en lieu et place de madame Gwenaëlle Badufle-Douchez.

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération B-1 25 du 23 juillet 2020 demeurent valables et inchangées.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20210415-lmc1313880-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 20/04/21
Date publication : 20/04/21